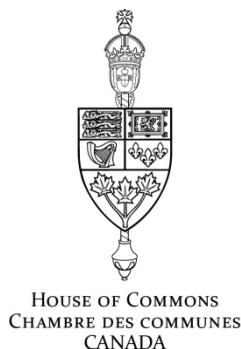


MARYAM MONSEF  
PETERBOROUGH—KAWARTHA

TOWN HALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION



MARYAM MONSEF  
PETERBOROUGH—KAWARTHA

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE

LES CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. Le 6 septembre 2016	13 h à 15 h	Centre communautaire de Mount, Peterborough	175 (+7 membres du personnel ou bénévoles)
2. Le 6 septembre 2016	18 h à 20 h	Centre communautaire de Mount, Peterborough	135 (+7 membres du personnel ou bénévoles)
3. Le 11 octobre 2016	10 h à 11 h	Bibliothèque publique North Kawartha, Apsley	6 (+3 membres du personnel ou bénévoles)
4. Le 11 octobre 2016	13 h à 14 h	Centre communautaire de Buckhorn, Buckhorn	35 (+4 membres du personnel ou bénévoles)
5. Le 11 octobre 2016	15 h 30 à 14 h 30	Salle Havelock Lions, Havelock	35 (+4 membres du personnel ou bénévoles)
6. Le 11 octobre 2016	18 h 30 à 20 h 30	Centre communautaire de Douro, Douro	30 (+6 membres du personnel ou bénévoles)
7. Le 13 octobre 2016	10 h à 11 h	Centre communautaire de Smith-Lakefield, Lakefield	80 (+4 membres du personnel ou bénévoles)
<p><b>Forme :</b> X Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement  X Présentation du bureau du député  X Micro ouvert  X Période de questions/réponses  <input type="checkbox"/> Conférencier invité  X Autre (veuillez préciser) : Rétroaction des électeurs par courriel, par téléphone et par la poste (54), discussions en petits groupes au cours des consultations</p>			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
<p><b>Modes de scrutin :</b> SMUT, vote alternatif, scrutin à vote unique transférable, système proportionnel fondé sur des listes de partis, système de représentation proportionnelle mixte</p>	<p><b>Remplacement du mode de scrutin actuel :</b> Oui</p>	<p><b>Participation électorale :</b> Oui</p>	<p><b>Accessibilité et inclusion :</b> Oui</p>
<p><b>Vote obligatoire :</b> Oui</p>	<p><b>Vote en ligne :</b> Oui</p>	<p><b>Représentation locale :</b> Oui</p>	<p><b>Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) :</b> Oui, voir ci-dessous <input type="checkbox"/></p>

*Veuillez faire parvenir au :*

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

## QUESTIONS DE DISCUSSION

**Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)**

Les électeurs étaient d'avis que le système actuel servant à élire les députés au Parlement comporte plusieurs points forts. Ils ont mentionné à ce chapitre, par ordre de fréquence : la simplicité; la représentation locale; la responsabilisation envers les électeurs; c'est un système que nous connaissons bien, la création de gouvernements majoritaires stables, la transition entre gouvernements est simple; le faible coût; il est difficile de trafiquer les élections; un système traditionnel utilisé dans plusieurs pays; et le système donne rapidement un vainqueur incontestable. Certains participants jugeaient que le système employé actuellement fonctionne bien et ne percevaient pas en quoi un autre système constituerait une amélioration.

Mais les électeurs ont également discerné plusieurs défauts. Ils ont mentionné à ce chapitre, par ordre de fréquence : les fausses majorités (où le pouvoir est confié en totalité au parti vainqueur à la Chambre des communes, bien que ce parti n'ait peut-être pas obtenu plus de 50 % des suffrages exprimés); les citoyens estiment que leur vote ne compte pas s'ils ne votent pas pour le candidat vainqueur; faible taux de participation des électeurs; aucune représentation des partis politiques minoritaires; propice au vote stratégique; il faut voter pour le parti politique lorsqu'on vote pour un candidat (deux votes distincts seraient préférables); favorise la représentation des personnes riches en raison des frais élevés lorsqu'on se présente aux élections; les campagnes électorales sont antagonistes; à la Chambre des communes, le système ne favorise ni les compromis ni l'obtention d'un consensus.

**Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

Plusieurs solutions de rechange au système actuel ont été abordées : le vote alternatif, le système proportionnel fondé sur des listes de partis, le scrutin à vote unique transférable, et le système de représentation proportionnelle mixte. Certains électeurs ont également proposé que nous mettions au point un système exclusif au Canada, à partir de quelques éléments des différents systèmes.

Les participants ont répertorié plusieurs caractéristiques particulières qui sont importantes à leurs yeux dans un système électoral. Voici les composantes mentionnées, encore une fois par ordre de séquence : la représentation locale; la proportionnalité des sièges à la Chambre des communes par rapport aux suffrages exprimés; faire en sorte que chaque vote compte; la simplicité; une hausse du taux de participation des électeurs; la capacité des électeurs à tenir responsables leurs élus et le gouvernement; la légitimité; une collaboration accrue entre députés et partis politiques à la Chambre des communes; un choix accru au niveau des candidats; empêcher les entreprises d'exercer une influence; maintenir le nombre de sièges à la Chambre des communes.

Chez les électeurs qui privilégiaient un système en particulier, le système de représentation proportionnelle mixte a été le choix le plus populaire, suivi des autres modes de représentation proportionnelle et du vote alternatif préférentiel. Il importe de souligner que ceux qui privilégiaient la représentation proportionnelle ne souhaitaient pas l'instauration d'un système à liste bloquée.

Certains électeurs estimaient qu'ils n'en savaient pas assez à ce sujet pour prendre une décision, qu'ils ne voulaient pas changer de système et que, quel que soit le système choisi, un référendum devrait avoir lieu pour confirmer le vaste appui des Canadiens.

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Dans toutes les séances, les participants ont discuté des raisons pour lesquelles, selon eux, certains

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique. D'après eux, ces raisons se rapportent au fait que les Canadiens se sentent marginalisés parce qu'ils estiment que ni leur vote ni leur point de vue comptent, que leur vote est gaspillé s'ils ne votent pas pour le candidat vainqueur, qu'il y a un manque de confiance envers les politiciens et les partis politiques, que la responsabilisation gouvernementale fait défaut, que les Canadiens sont trop occupés pour voter ou se désintéressent de l'exercice du droit de vote, que le système et les candidats qui se présentent aux élections ne sont pas suffisamment connus, que la *Loi sur l'intégrité des élections* a peut-être comporté des retombées négatives sur la capacité d'Élections Canada à informer et à mobiliser les électeurs, que certains électeurs (c.-à-d. les malentendants, les personnes aveugles, ou les personnes ayant d'autres incapacités ou besoins particuliers) font face à des obstacles physiques, que l'admissibilité à l'exercice du droit de vote peut être trop restrictive (c.-à-d. pour les expatriés ou ceux n'ayant pas les pièces d'identité requises), et que les électeurs sont conscients de leurs droits, mais pas de leurs responsabilités.

De nombreuses suggestions ont été formulées sur la façon d'accroître la participation au processus démocratique, y compris : assurer la prestation d'une formation physique à de nombreux niveaux du système d'éducation; offrir le vote en ligne comme option; modifier le mode de scrutin de façon à ce que chaque vote compte ou qu'il y ait un mode de scrutin proportionnel; abaisser à 16 ans l'âge requis pour voter; mobiliser les jeunes dans les processus parlementaires fédéraux; organiser des simulations du Parlement dans les écoles; mettre en relief les inconvénients du défaut de participation au processus démocratique; mettre en place le vote obligatoire avec incitatifs ou conséquences; améliorer la commodité et l'accessibilité des bureaux de scrutin; instaurer un jour férié à celui du scrutin; être responsable en invitant les membres de notre famille et nos amis à aller voter; diminuer le caractère partisan de la politique et permettre plus souvent aux députés de voter librement afin de mieux représenter leurs électeurs; passer en revue les exigences de pièces d'identité; tenir des réunions communautaires avant les élections; proposer des bureaux de scrutin davantage accessibles; y compris le transport vers ceux-ci; participer davantage aux médias sociaux; créer davantage de jours de scrutin et de scrutins par anticipation; tenir un nombre accru de séances d'information ouvertes; accorder aux électeurs qui votent un incitatif financier ou un crédit d'impôt.

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

Dans l'ensemble, la plupart des participants à l'ensemble des réunions étaient d'avis que le vote ne devrait pas être obligatoire.

Les tenants du vote obligatoire ont avancé que cette mesure était nécessaire parce qu'elle pourrait accroître globalement l'accessibilité et le taux de participation. Ils étaient également d'avis que le vote en ligne devait être offert si le vote devenait obligatoire, afin que les gens puissent choisir plus librement leur façon de voter. Certains participants ont déclaré qu'il faudrait instaurer un jour férié le jour des élections et mettre en place des conséquences si les citoyens ne participent pas à un scrutin. De plus, ils ont fait valoir que le vote obligatoire doit être accompagné d'un programme solide de formation afin que les électeurs soient conscients des choix à leur disposition.

Les opposants au vote obligatoire ont avancé que cette mesure ne se traduit par des votes mobilisés, qu'il est antidémocratique de contraindre les personnes à voter, que les résultats du scrutin risquent de s'en trouver faussés, que les députés sortants qui sont connus sont favorisés, qu'il existe de meilleurs moyens de faire participer la population, et cette mesure enlève la prise en charge personnelle de l'exercice du droit de vote parce que voter devrait demeurer un choix, et parce qu'il vaut mieux former et mobiliser la population que de la contraindre à voter.

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Dans l'ensemble des assemblées générales, les participants étaient répartis équitablement entre tenants et opposants de l'ajout du vote en ligne aux options offertes dans le système actuel relativement à l'exercice du droit de vote.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Les tenants du vote en ligne ont avancé que celui-ci augmenterait le taux de participation des électeurs parce qu'il améliorerait l'accessibilité de l'exercice du droit de vote chez les personnes à mobilité réduite, celles qui sont occupées de même que les jeunes électeurs. Ils étaient d'avis que le vote en ligne permettrait de diminuer le coût des élections et que cette mesure est digne de confiance parce que les gens ont déjà recours à de nombreux services en ligne (comme les services bancaires ou la présentation de leurs rapports d'impôt).

Les opposants au vote en ligne ont soulevé essentiellement des préoccupations relatives à la sécurité et à la protection des renseignements personnels. Ils se préoccupaient du fait que le vote en ligne risque d'être piraté, ce qui fausserait donc l'expression de la volonté du peuple, et qu'il n'existe peut-être aucun moyen par lequel garantir le secret du vote. De plus, ils ont affirmé que certaines personnes n'ont accès ni à un ordinateur ni à Internet, de sorte que la possibilité de voter sur un bulletin imprimé demeure toujours pertinente.

En ce qui touche la conservation des pratiques électorales, certains électeurs estimaient que le fait de se présenter au bureau de scrutin est un élément important du vote en tant que rituel, que le secret du vote doit être maintenu, que le gouvernement doit garantir le maintien des bureaux de scrutin avec quatre heures de congé pour aller voter, que le bulletin de vote en papier est le plus sécurisé, que les scrutins par anticipation forment une composante importante de l'exercice du droit de vote, que le gouvernement doit maintenir le caractère sécuritaire et neutre du bureau de scrutin, et qu'il doit maintenir également l'interdiction du financement par les entreprises.

Ceux qui souhaitaient l'instauration de changements aux pratiques électorales ont proposé que l'âge requis pour voter soit abaissé afin que les électeurs puissent en apprendre sur le processus et y participer à l'école secondaire, qu'un jour férié soit instauré le jour du scrutin, que le gouvernement accorde une autonomie et un financement accrus à Élections Canada pour que cet organisme remplisse son mandat, qu'Élections Canada ramène les pratiques relatives aux répondants, qu'on interdise la divulgation des résultats des élections avant le décompte de tous les votes, qu'il y ait davantage de personnel aux bureaux de scrutin afin de diminuer les files et les temps d'attente, qu'Élections Canada ramène les recenseurs, qu'Élections Canada propose des dispositifs d'aide en braille et audio pour l'exercice du droit de vote, qu'Élections Canada offre d'autres mesures d'adaptation pour les personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers, que les électeurs puissent se servir de leur carte d'information de l'électeur comme pièce d'identité, et que le gouvernement rende davantage accessible l'exercice du droit de vote à ceux qui vivent à l'extérieur de la province ou dans une autre circonscription.

**D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

**Interdiction relative aux résultats électoraux :** Certains électeurs ont proposé d'interdire la divulgation des résultats électoraux avant le dénombrement de tous les votes, afin d'empêcher que les résultats électoraux obtenus dans les provinces de l'Est influent sur le comportement électoral de la population des provinces de l'Ouest.

**Référendum :** La possibilité qu'une décision fasse l'objet d'un référendum a été soulevée dans toutes les séances, et il ressort des coups de sonde donnés à ce sujet que la plupart des électeurs ne souhaitent pas la tenue d'un référendum sur cet enjeu. La principale raison pour laquelle les électeurs ne privilégient pas un référendum se rapporte à leur conviction selon laquelle une question ne saurait saisir les éléments complexes d'un changement aussi considérable et important que celui apporté au système électoral.

**Représentation accrue des minorités :** Le manque de femmes et de personnes issues d'une minorité (ethnique, culturelle, idéologique, visible, autochtone, relative aux aptitudes) constaté à la Chambre des communes a été mis en relief comme une cause importante de marginalisation parce que les personnes qui peuvent indiquer leur appartenance à ces groupes estiment qu'elles ne sont pas représentées dans les tribunes politiques, de sorte qu'elles ont tendance à se désintéresser du processus politique.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)**

Après avoir consulté plus de 500 électeurs à l'occasion de sept assemblées générales locales et au moyen de la rétroaction reçue par courriel, par téléphone, par la poste ou par les médias sociaux, il y a manifestement chez l'électorat la volonté d'apporter des changements réfléchis au système électoral.

Chaque conversation dans les assemblées générales a comporté un exposé du député quant à la nature de la consultation menée par le Comité spécial sur la réforme électorale, ainsi qu'un exposé des différents systèmes électoraux tels qu'ils sont exemplifiés par la Bibliothèque du Parlement. On a ensuite réparti les participants en de petits groupes pour tenir des discussions en table ronde, selon l'ampleur de l'événement, puis les participants ont eu l'occasion de formuler une rétroaction sur chaque question. Une séance ouverte de questions-réponses a eu lieu à la suite de chaque assemblée.

Si les opinions relatives aux divers systèmes électoraux ont varié, la plupart des participants ont néanmoins révélé leur appui à un processus électoral davantage proportionnel, sans compromettre le besoin d'une représentation locale ni la simplicité du vote. De façon presque unanime, les participants ont jugé qu'un système à liste bloquée ne produirait pas de résultats optimaux.

En outre, un nombre considérable de participants estimaient nécessaire de donner davantage de formation aux électeurs, jeunes ou moins jeunes, relativement aux changements éventuellement proposés de même qu'aux renseignements généraux sur le processus démocratique actuel.


Globalement, les participants n'appuyaient pas l'instauration du vote obligatoire, car ils sont d'avis que le choix d'exercer son droit de vote doit demeurer un élément important du système électoral. Même devant l'option de l'annulation du bulletin de vote ou de l'ajout d'une case « Aucun des candidats susmentionnés » au bulletin de vote, les participants ont maintenu leur opinion à ce sujet.

En ce qui touche le vote en ligne, les participants convenaient en majorité que cette mesure pourrait accroître le taux de participation des électeurs, mais seulement si sa mise en œuvre se faisait conjointement avec l'option actuelle du bulletin de vote en papier et seulement si les sources indépendantes donnaient l'assurance d'une sécurisation du système électoral. Ici encore, certains participants ont exprimé des préoccupations quant au risque que le vote en ligne fasse l'objet de piratage, quels que soient les protocoles de sécurité.

Plusieurs autres propositions en vue d'accroître la participation au système électoral ont été formulées, comme des incitatifs pour voter, l'instauration d'un congé férié le jour du scrutin, et l'abaissement de l'âge requis pour voter.

**Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)**

**Date : Le 14 octobre 2016**



**Signature du (de la) député (e)**

**Maryam Monsef**

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*